



**POUR LE SERVICE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE
RATTACHÉ A LA DIRECTION MUNICIPALE DE L'ENFANCE**

**COORDINATEUR ACTIONS PARENTS – RESPONSABLE DE LA MAISON DES FAMILLES
(H/F)**

Cat A : Cadre d'emplois des Attachés territoriaux

Sous la responsabilité du responsable du service PRE, et en concertation avec le psychologue de l'ACEP, le coordinateur parentalité met en œuvre les axes de travail définis dans le cadre de la mission « place aux parents, place des parents ». Il est également le responsable de la « Maison des familles ». A ce titre, il assure les missions suivantes :

- Animer et enrichir le réseau de partenaires travaillant sur les questions de parentalité.
- Encadrer et « animer » l'équipe permanente de la Maison des familles : animateur de la maison des familles, accueillants Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- Elaborer avec l'animateur de la maison des familles, le psychologue de l'ACEP (accueil conseil écoute parents - avec qui il partagera les mêmes locaux) et des partenaires, des actions sur l'ensemble du territoire (échanges, ateliers parents, ateliers parents-enfants etc.) favorisant la place des parents, le lien entre parents, la guidance parentale.
- Enrichir par une veille active les savoirs sur la thématique parentalité et éducation, les moyens / outils de communication et d'animation de projets.
- Avoir une vue prospective et diagnostique des besoins sur le territoire concernant la parentalité.
- Coordonner le lieu d'accueil enfants/parents.

Qualités requises : Connaissance des dispositifs politique de la ville et du dispositif PRE – Connaissance des problématiques des familles, des questions liées à la « fonction parentale », aux relations entre parents, entre familles et institutions – Capacité à construire des relations et des coopérations avec les acteurs institutionnels, municipaux et associatifs – Capacité d'animation et d'appui aux initiatives habitantes de parents – Maîtrise de la conduite de projet et du travail en réseau – Conduite d'entretien et de réunion – Capacités rédactionnelle – Autonomie

Rémunération : rémunération statutaire + primes + 13^{ème} mois

Réf. : RESPMDF/DME/DS

Pour toutes candidatures, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation au
177 Avenue Gabriel Peri 92230 GENNEVILLIERS - Service DCRH ou par email :
recrutement_secteur_a@ville-genevilliers.fr

à l'attention de Monsieur le Maire de GENNEVILLIERS